AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-7-76199861

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C.C.P. BORDEAUX 6702-46 X

12 Juillet 1976 - Bulletin Technique n° 72

MILDIOU DE LA VIGNE

Aucune intervention ne se justifie actuellement, la sècheresse persistante ayant complètement stoppé l'évolution du mildiou qui est absent dans l'ensemble du vignoble sauf quelques taches dans les Pyrénées Atlantiques. Dans ce Département, il est nécessaire de rester vigilant et de renouveler le traitement conseillé dans le bulletin du 2 juillet, dans les zones où le produit a été délavé par des précipitations supérieures à 25 mm.

EUDEMIS ET COCHYLIS DE LA VIGNE

Le second vol se termine dans la plupart des situations. Le traitement recommandé dans notre précédent bulletin est suffisant dans la plupart des cas. Un nouveau traitement se justifierait cependant s'il était observé 5 à 10 % des grappes avec une chenille vivante.

BOTRYTIS DE LA VIGNE

Le stade "fermeture de la grappe" est progressivement atteint sur la plupart des cépages. Le second traitement doit être entrepris par les viticulteurs ayant choisi d'appliquer la méthode standard de lutte contre le botrytis.

OIDIUM DE LA VIGNE

L'évolution de la maladie a été freinée par les très fortes températures de ces dernières semaines. Le retour à un temps plus instable doit permettre la reprise de l'activité de l'Oïdium. Surveiller les cépages sensibles pour intervenir en cas d'extension.

ARAIGNEE JAUNE DE LA VIGNE (E. Carpini)

Les premiers symptomes d'araignées jaunes apparaissent dans le vignoble. Surveiller attentivement les parcelles généralement infestées pour intervenir lorsque 50 % des feuilles présentent les modifications caractéristiques de coloration dues à ces acariens (taches rouges en mosaïque sur cépages rouges ; jaunissement sur cépages blancs) ; choisir pour ce traitement un acaricide efficace contre tous les stades :

.../...

169

- benzomate -(Artaban)
- bromopropylate (Néoron)
- chlorfénétol + chlorfensulfide (Anilix,Fensacar)
- dicofol (Kelthane, Sovifol)
- dioxathion + fenizon (Ovicar S)
- fenbutatin oxyde (Torque)
- propargite (Omite)
- tetrasul (Animert)

Dans l'optique de la lutte intégrée, préférer le tétrasul, pratiquement neutre à l'égard des prédateurs.

OIDIUM DU POMMIER

La période de forte extension de la maladie touche à sa fin. Toutefois, dans les plantations très atteintes et sur les variétés sensibles, le champignon est encore susceptible d'une certaine extension favorisée par le temps chaud et les pluies orageuses. Dans ces situations, il est recommandé d'appliquer de préférence un soufre poudrage.

CARPOCAPSE DES POMMES

Le premier vol se termine. Dans les plantations où on n'observe pas de fruits infestés et où les captures de papillons aux pièges sexuels sont pratiquements nulles, attendre pour effectuer un nouveau traitement.

Dans les vergers où le seuil de tolérance de 2 % de fruits attaqués est dépassé, ou lorsque les captures aux pièges sexuels atteignent au moins 2 papillons par piège et par semaine, appliquer un nouveau traitement au cours des prochains jours.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Les captures de papillons se poursuivent. Le premier traitement conseillé dans notre bulletin du 15 juin n'est plus efficace. En conséquence, intervenir pour la seconde fois dans les vergers où la proportion de fruits attaqués dépasse 2 % (contrôle visuel sur 500 fruits).

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le deuxième vol de papillons est en cours. Le traitement préconisé le 23 juin arrive en fin d'efficacité et a été parfois délavé par les orages locaux.

1) Protection des pousses - Effectuer un traitement dès réception avec l'un des produits suivants : fénitrothion à 50 g. m.a./hl (Folithion, Carpodion F, Fénibel, Paluthion) - méthidathion à 40 g. m.a/hl (Ultracide) - mévinphos à 50 g.m.a./hl (nombreuses sépcialités) - Dichlorvos à 125 g. m.a/hl (Nogos).

2) Protection des pêches - Pour les variétés à récolter à partir du 22 juillet, utiliser un insecticide à base de dichlorvos ou de mévinphos. Pour les variétés à récolter en fin de mois et jusqu'au 20 août, choisir de préférence un insecticide à base de méthidathion ou de phosalone.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie et l'Ingénieur des Travaux Agricoles chargés des avertissements agricoles.
J. TOUZEAU   P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription phytosanitaire "AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD